



Quelles sources de financement pour l'éducation thérapeutique du patient ?

Repères généraux relatifs au financement actuel de l'activité d'éducation thérapeutique

| | Nom | Appellation en clair | Bénéficiaires | Contenu | Avis | Durée du financement | Remarques pour l'ETP |
|---|----------------------------------|--|--|---|------|--|---|
| 1 | T2A TAA (2005) | Tarification à l'activité <i>(Notion de « GHT » groupe homogène tarifaire, reflétant un certain nombre de regroupements de tarifs permettant de situer l'établissement en terme de productivité, de performance – abandon de la notion de prix de journée - PJ)</i> | -Etablissements de santé (publics ou privés) de « court séjour MCO » <i>(Médecine, Chirurgie, Obstétrique)</i> -Les structures d'HAD | Le montant alloué, est fixé quel que soit l'établissement (public ou privé MCO) selon les bases de données, relatives aux actes réalisés, transmises à l'ATIH En MCO, le tarif est directement en rapport avec la nature et la complexité des actes qui sont identifiés au moyen d'une nomenclature <i>(CCAM : classification commune des actes médicaux)</i> | ARH | Chaque mois, la dotation est allouée en fonction de l'activité enregistrée le mois précédent Evolution ultérieure vers un financement sur le flux | 1- L'ETP n'existant pas à la CCAM des actes techniques, elle ne peut être valorisée en « T2A » dans les établissements de court séjour (MCO) 2- L'ETP est valorisée en T2A en HAD car cette activité représente une « activité » (= un mode de prise en charge spécifique) |

Quelles sont les sources de financement pour l'éducation thérapeutique du patient ? IPCEM 2007

| | Nom | Appellation en clair | Bénéficiaires | Contenu | Avis | Durée du financement | Remarques pour l'ETP |
|---|--|---|---|--|-------|--|---|
| 2 | MIGAC (2005) | Mission d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation | Etablissements, uniquement dans le cadre d'un contrat négocié avec l'ARH : « CPOM » <i>(contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclus pour une durée de 5 ans (2007-2012))</i> | Cette enveloppe complémentaire permet de valoriser de façon pérenne ou ponctuelle les activités transversales (hors CCAM) telles que la prise en charge de la douleur, les soins palliatifs, les activités de dépistage, l'éducation thérapeutique du patient ..cf <i>liste décret et arrêté</i> | ARH | Dotation annuelle allouée, pas forcément reconductible <i>(dépend du budget de la loi de finance, de la nature de l'activité)</i> | l'ETP est « noyée » dans un ensemble d'autres activités transversales susceptibles d'être reprises dans les MIG <i>(cf.décret)</i> En HAD : pas de possibilité de valorisation de l'ETP au titre des MIG puisqu'elle est déjà identifiée en T2A |
| 3 | DAF <i>(disparaît à terme)</i> | Dotation annuelle de financement <i>(anciennement appelée « budget global »)</i> | Les établissements (Et) non MCO (soins de suite et de réadaptation, psychiatrie, longs séjours..) | La dotation de l'Et. est établie en fonction des facturations faites durant l'année précédente. Système de tarification à la journée <i>(Prix de journée PJ)</i> | ARH | Dotation annuelle établie en fonction d'un budget prévisionnel de dépenses | Evolution prévisible vers la T2A avec une « impasse » probable pour l'ETP si la référence tarifaire n'est que la CCAM- actes techniques |
| 4 | Forfait HDJ | Forfait spécifique d'Hospitalisation De Jour (HDJ) | Exception accordée à quelques services hospitaliers | Un tarif HDJ a été accordé spécifiquement à certains établissements (ex en diabétologie - Pr Grimaldi) | ARH | Durée de la convention | Intégration dans le forfait d'HDJ d'une activité spécifique en ETP (mesure dérogatoire exceptionnelle) |
| 5 | FAQSV (1999) <i>(disparaît au 31.12.06)</i> | Fonds d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins dispensés en ville | Professionnels de soins <u>libéraux</u> exerçant en ville <i>(sur dossier argumenté)</i> | Aide financière à l'amélioration des pratiques de ville : démarche qualité, élaboration de référentiels, recherches-action, démarrage de réseaux, programmes de formation, | Urcam | Annuel mais non pérenne, Reconductible <i>(versements échelonnés - Convention de financement)</i> | Accent récemment mis sur l'aide à la mise en place de la permanence des soins - Absence de financement direct pour l'ETP , en dehors des aspects portant sur formation pluriprofessionnelle ou le démarrage de réseau de santé |

Quelles sont les sources de financement pour l'éducation thérapeutique du patient ? IPCEM 2007

| | Nom | Appellation en clair | Bénéficiaires | Contenu | Avis | Durée du financement | Remarques pour l'ETP |
|---|---|---|--|--|----------------------------------|---|--|
| 6 | DRDR <i>(disparaît au 1.7. 07 au profit d'un FIQCS né de la fusion de la DNDR et du FAQSV</i> | Dotation régionale pour le développement des réseaux de santé (fractionnement régional de l'enveloppe nationale ou DNDR) | Tous les porteurs de projets, structures juridiques constitués entre les professionnels de santé libéraux, des établissements de santé, des institutions sociales ou médico-sociales ainsi qu'avec les représentants des usagers | Financement de tout ou une partie des dépenses du réseau : frais de personnel, fonctionnement, prestations dérogatoires (ex forfaits pour les professionnels, réunions de coordination autour du patient, communication...) <i>La circulaire DHOS -CNAMTS du 2 mars 2007 définit les orientations en matière d'évolution des réseaux de santé</i> | guichet unique Urcam-ARH | Dotation pérenne (sur 3 ans) | Financement possible pour l'ETP dans le cadre du fonctionnement d'un réseau Cependant, l'ETP est loin de figurer systématiquement dans les projets des promoteurs de réseaux de santé où l'accent reste porté sur la coordination des soins |
| 7 | FIQCS <i>Créé par la LFSS pour 2007</i> | Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins <i>Décret 15 mai 2007- application au 1.7. 07</i> | Les mêmes bénéficiaires (promoteurs de projets) que pour la DRDR et le FAQSV | Aides en vue des expérimentations concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins dispensés en ville | Mission régionale de santé (MRS) | dotation pluriannuelle attribuée pour une durée maxi de 5 ans, avec évaluation oblig. | Cf remarques précédentes étant donné que le FIQCS est présenté comme une fusion de la DRDR et du FAQSV |
| 8 | FNPEIS <i>(disparaît à terme, sera remplacé par 9)</i> | Fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaire | Porteurs de projet de prévention Dépôt de dossier en début d'année | Financement accordé sur la base d'un projet en rapport avec la politique régionale (PRS, PRAPS, SREPS) ou les thèmes nationaux | guichet unique Urcam-Drass | Annuel Non pérenne | Financement possible, sous réserve que l'ETP soit reprise dans une action de prévention répondant aux priorités de santé de la région concernée <i>(limité dans le temps)</i> |

Quelles sont les sources de financement pour l'éducation thérapeutique du patient ? IPCEM 2007

| | Nom | Appellation en clair | Bénéficiaires | Contenu | Avis | Durée du financement | Remarques pour l'ETP |
|-----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 9 | Crédits Santé Publique Prévent. SPP | Crédits régionalisés du programme national annuel en Santé Publique Prévention (SPP) (= Déclinaison en région, de l'enveloppe nationale Santé publique- prévention et à ses quatre axes : -Pilotage de la politique de santé publique -Déterminants de santé -Pathologies à forte morbidité/ mortalité -Qualité de vie et handicaps | Porteurs de projet de prévention Dépôt de dossier en début d'année (Appel à projet annuel) | Financement destiné à mettre en œuvre les plans de santé publique découlant de la loi du 9 août 2004 Financement accordé selon que le projet rentre ou non dans une des mesures et/ou actions du Programme Régional de Santé publique (PRSP) et qu'il se présente de manière structurée (Se référer au guide du promoteur pour étayer la demande ainsi qu'aux mesures inscrites dans le PRSP 2006-2010 de la région) | GRSP (Secrét. assuré par la Drass) | Annuel, avec reconduction possible (Respecter le calendrier pour le dépôt des demandes : en début d'année) | Financement possible, sous réserve que l'activité d'ETP rentre dans le cadre d'une des actions du PRSP (Se référer +++ à toutes les actions du Plan régional de santé publique de la région concernée ; Chaque PRSP reprend les priorités régionales mais également les priorités nationales retenues dans la loi de santé publique (plans nationaux) Se référer , en particulier, aux mesures du plan national « Maladies chroniques », où sept mesures (3-9) sur les quinze, concernent l'ETP |
| 10 | Fonds de prévent. de la MSA | Budget expérimental propre à la MSA | Patients en ALD, affiliés à la MSA ainsi que leurs médecins traitants | Rémunération du médecin traitant (MT) pour le diagnostic éducatif Budget forfaitaire accordé pour les 3 séances de prévention (en tiers payant pour les assurés) | MSA (CA) | 3 ans, en rapport avec la durée du programme expérimental (cf Acte réglementaire du 29.11.2006) | Financement limité à un programme expérimental ciblé sur les maladies cardiovasculaires, mis en oeuvre avec un accompagnement universitaire expert |

Quelles sont les sources de financement pour l'éducation thérapeutique du patient ? IPCEM 2007

| | Nom | Appellation en clair | Bénéficiaires | Contenu | Avis | Durée du financement | Remarques pour l'ETP |
|----|--|--|---|--|---|---|--|
| 11 | Autres <i>(liste non limitative)</i> | Financements issus de : - programmes européens, - fonds privés : industrie pharmaceutique, Fondations... - collectivités territoriales, ville etc.... | Promoteurs de projets <i>- Répondre à un appel à projets spécifiques) sous couvert d'une date limite</i> <i>- Solliciter un (co)financement</i> | Financement rentrant dans le cadre des actions retenues et définies par les différents dispositifs ou organismes cités | structures lançant l'appel à projet ou apportant une contribut. | subventions parfois renouvelables mais de durée souvent limitée <i>(cofinancement à solliciter très souvent)</i> | Financement partiel envisageable dans le cadre d'un programme précis (<i>ex. plan cancer</i>) ou d'appels à projets spécifiques <i>Ex : « allocations de recherche prédoctorale , durée de 1 an, éventuellement renouvelables, pour projets de recherche portant...sur la manière dont les personnes atteintes de cancer et leur entourage vivent avec la maladie.. » ... (DL 31 août 2007) (cf site de la SFSP, par exemple)</i> |